

MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES



ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE MOPTI



COOPERATION DÉCENTRALISÉE Région Centre / Assemblée Régionale de Mopti

Étude d'évaluation des activités de reboisement dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée ARM-Région Centre (2005 – 2010)



Photo : Consultant en entretien avec les bénéficiaires de la commune de Konna

RAPPORT FINAL

Janvier 2011

I. Contexte

L'accord de coopération signé le 17 Décembre 2005 et pour cinq ans entre l'ARM (Assemblée Régionale de Mopti) et la Région Centre comprend des activités pilotes de reboisement dans le Delta Intérieur du Niger (DIN).

Cet accord est relatif à la charte Loire Niger sur les projets fleuve en partenariat avec l'UNESCO. L'intervention de l'ARM est soutenue par l'appui financier du MAEE (Ministère des Affaires Etrangères et Européennes).

Ces activités de reboisement sont mises en œuvre à l'échelle communale et en appui à la gestion des ressources naturelles des collectivités territoriales sur leur territoire. Le choix des sites fait suite à un diagnostic général réalisé en 2006.

Suite à ce diagnostic de la zone en 2006, différentes étapes (échanges autour d'ateliers) ont permis de faire ressortir la protection des ressources forestières (lutte contre l'ensablement et protection des ressources forestières) comme une des priorités des communes dans le DIN.

Cette volonté de protéger les ressources ligneuses :

- Répondait à une préoccupation majeure des populations après le diagnostic,
- était inscrite dans le PDSEC régional
- rentrait dans le cadre de l'intervention de la Région Centre,
- était en total adéquation avec la lutte contre la désertification au niveau national. » (cf. Diagnostic 2006).

Après le diagnostic, il a été décidé d'intervenir dans 1 commune par cercle.

Le choix de communes s'est opéré sur 2 critères :

- a. rendre complémentaire l'intervention de l'ARM et de celle d'une ONG (qui avait au préalable travaillé sur la sensibilisation de la commune ;
- b. critère financier (l'action proposée et priorisée ne devait pas dépasser les capacités financières de la coopération).
 - Wetland intervenait dans la commune de Diondiori dans le cadre du projet RAMSAR,
 - UICN intervenait dans les communes de Deboye et de Konna.
 - Dans le cercle de Djenné, il n'y avait pas de commune qui répondait à ce critère et Femaye a été choisi en fonction du diagnostic élaboré sur la base des PDESC et des ateliers par cercle.

A la date d'aujourd'hui les intervenants en matière de reboisement dans le DIN sont : WETLANDs ; UICN ; Planète Urgence ; Sahel ECO ; l'ARM et le FODESA

Après cinq années de mise en œuvre de ces projets pilotes, la coopération décentralisée ARM-Région centre a commandité la présente étude d'évaluation.

Suite à un appel d'offre ouvert à cet effet, l'Agence de Développement Organisationnel (ADO-Sarl) a été retenue pour la réalisation de l'étude.

II. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a porté sur les activités de reboisement mises en place dans le cadre de la coopération ARM-Région Centre depuis le 17 décembre 2005 jusqu'à la date de la mission.

Elle a été réalisée sur les quatre communes rurales du Delta où ces activités pilotes ont été mises en place : Konna, Deboye, Femaye et Diondori.

Comme cité ci-dessus, les actions de reboisement ont été réalisées dans le cadre de la coopération décentralisée entre la Région Centre et la Région de Mopti. Toutefois, le projet du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes est venu en appui sur ces activités et permis de financer certaines phases des projets. Le détail des éléments étaient convenu dans les conventions entre l'Assemblée Régionale de Mopti et la Mission Val de Loire (chargé de la gestion financière du financement MAEE). L'étude suivante répond à une volonté d'évaluer les activités dans leur ensemble, sans tenir compte de l'intervention financière de l'un ou l'autre des projets (coopération décentralisée ou projet Niger – Loire). Des précisions seront néanmoins fournies dans la présentation succincte des projets.

L'évaluation vise à faire le bilan des résultats atteints et les progrès réalisés par les projets à l'égard des buts envisagés et à identifier les leçons clés apprises pendant la mise en œuvre des projets. Ceci comprend : évaluer l'impact des projets; faire des recommandations

Les aspects suivants ont été couverts :

- La démarche opérationnelle suivie
- La Définition des rôles des partenaires et de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre
- L'Analyse de l'appropriation effective par les bénéficiaires (ARM et communes)
- Les Bénéfices de ces opérations pilotes pour les bénéficiaires (ARM et communes)
- La valeur d'exemple et la possibilité de répliquer ces activités ultérieurement à d'autres communes du DIN
- Les difficultés rencontrées (dont difficultés extérieures à la volonté des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage)
- L'Amélioration à apporter dans les démarches et documentations produites

III. Méthodologie utilisée pour l'évaluation :

L'expertise a été menée en étroite collaboration avec l'ARM : MM Badié COULIBALY (Directeur de la Maison du Delta) et Nolwenn BAUDOUIN (Animatrice « patrimoine naturel et culturel » de la Maison du Delta).

Les principales étapes de l'évaluation ont été les suivantes :

3.1. Rencontre avec l'équipe de l'ARM- briefing initial et consultation des documents.

Cette rencontre a eu lieu le 5 janvier 2011 à l'ARM.

Les participants du côté de l'ARM ont été :

- Monsieur Badié COULIBALY, Directeur de la Maison du Delta
- Madame Nolwenn BAUDOUIN, Animatrice « patrimoine naturel et culturel » de la maison du Delta, et
- Monsieur Moumouni GUINDO, élu à l'ARM

Les participants au niveau de ADO- SARL étaient :

- Monsieur Mamadou DIAKITE consultant principal et ;
- Monsieur Drissa GANA consultant assistant pour cette évaluation

Au cours d'une première rencontre, les points suivants ont été abordés :

- ✓ La compréhension de la méthode de travail et des outils proposés par rapport aux informations à collecter
- ✓ La faisabilité du travail dans le délai en faisant fi des jours non ouvrables ;
- ✓ Les termes du contrat ;
- ✓ Les documents / informations disponibles au niveau de l'ARM.

Par rapport à la méthode et aux outils l'équipe de consultant a soutenu que pour évaluer de tels projets, il est nécessaire d'organiser des ateliers locaux qui regrouperaient tous les acteurs tout en utilisant des exercices et outils participatifs afin de permettre à chaque catégorie d'acteur de donner ses perceptions sur les différents aspects des projets.

L'équipe de l'ARM a reconnu la pertinence de la méthode et des outils. Cependant, elle a manifesté des inquiétudes par rapport à l'adéquation de cette méthode avec le délai butoir de dépôt du rapport final qui est fixé au 31 janvier 2011.

L'équipe de consultant s'est alors engagé à 'élaborer un guide d'entretien plus explicite permettant d'effectuer des discussions en focus groupes. Les deux parties sont convenues que ce document soit envoyé à l'ARM par Email pour validation.

Pour ce qui concerne la faisabilité du travail dans les délais, l'équipe de consultant s'est engagée à travailler sans relâche sans tenir compte des jours non ouvrables si les autres partenaires sont disponibles.

Par rapport aux termes du contrat, le document a été lu point par point et les améliorations nécessaires ont été apportées pour obtenir un document consensuel.

Par rapport aux informations sur les projets, l'ARM s'est engagé à remettre les documents disponibles à l'équipe de consultant immédiatement après la réunion. Ce qui a été exécuté comme prévu.

Comme convenu lors du briefing initial, l'équipe de consultant a élaboré un guide d'entretien qui spécifiait les critères d'évaluation et les informations à collecter par rapport à chaque critère. Ce document a été envoyé à l'ARM par Email pour recueillir les observations et suggestions. Le guide d'entretien a été apprécié par l'équipe de l'ARM, mais elle a rappelé aux consultants que le rapport doit être déposé obligatoirement le 31 janvier 2011. L'équipe de l'ARM a aussi insisté sur la

formulation des questions à poser afin d'avoir des informations chiffrées par rapport aux critères y compris le processus qui est aussi important que les autres critères.

Suite à ces observations le questionnaire a été élaboré et soumis à l'appréciation de l'équipe de l'ARM lors d'une réunion. Après des discussions sur certains points importants, l'équipe de l'ARM a demandé du temps pour bien lire les questions et faire des observations pour la finalisation du questionnaire.

D'autres observations ont été envoyées à l'équipe de consultant par Email et ont été pris en compte pour finaliser les questionnaires.

Voir le document final en annexe.

NB : La préparation et la validation des outils ont été menées simultanément avec la lecture des documents disponibles à savoir : les documents des projets, le compte rendu de l'atelier régional « Delta : Environnement / écotourisme, 22-23 mai 2006 ; Rapport d'activités 2008- 2009 de la Coopération décentralisée Assemblée Régionale de Mopti / Région Centre ; les Protocoles et certains rapport de suivi des agents forestiers

3.2. Visite de terrain :

Conformément au calendrier, la phase de collecte de données et de visites des réalisations s'est réalisée du 12 au 22 janvier selon le calendrier ci-dessous :

12 et 13/01/2011	Commune de Konna
14 et 15/01/2011	Commune de Femaye
18 au 22/01/2011	Commune de Deboye

3.2.1 Visite du projet de la commune de Konna



Pour avoir les informations préliminaires l'équipe a contacté Mr Amadou MAIGA actuel chef de poste forestier de Soufouroulaye. Mr MAIGA a assuré l'appui technique du projet à ses débuts. Il a non seulement accepté de nous donner les informations préliminaires, mais il a accepté aussi d'organiser et de participer à la visite de terrain. Le processus d'organisation et d'exécution de cette mission a pris trois jours.

Photo : Vue de la forêt de Sassimba

Les personnes suivantes ont été interrogées par l'équipe de consultant :

- ✓ Hamadou NADIO : 1^{er} Adjoint au maire de Konna ;

- ✓ Demba SAMOUKA 3^{ème} Adjoint au Maire de Konna (une personne qui a suivi tout le processus)
- ✓ Amadou MAIGA : Chef de poste forestier de Konna de 1999 à 2008) ;
- ✓ Sembadio NIAPOUGOU : Chef de village de M'Bouna (village d'origine des Bozo de Sassimba)
- ✓ Lassana NIAPOUGOU notable du campement Bozo de Sassimba ;
- ✓ Boureima NIAPOUGOU chef de campement de Sassimba
- ✓ Boureima NIAPOUGOU : notable du campement Bozo de Niabougou ;

Les quatre premières personnes ont été soumises au questionnaire individuel portant sur l'appréciation du processus et les trois dernières ont été soumises au questionnaire de focus groupe portant sur l'appréciation du projet.

3.2.2 Visite du projet de la commune de Femaye



La mission a été préparée par une communication téléphonique entre l'équipe de consultant et le maire de Femaye qui était en mission à Djenné.

Les sites suivants ont été visités : Waya, Perta, Tiékoro-Bougou, Taga Téla, Taga Bassako, Diorobougou.

Dans ces sites, l'improvisation des visites n'a pas permis d'administrer les questionnaires tels que prévus. Les activités ont porté surtout sur l'observation directe, le comptage des arbres et des échanges avec les gardiens et les autres personnes présentes.

A la fin de la mission, le questionnaire par rapport au processus a été administré au maire.

Photo : Site de Perta

3.2.3 Visite du projet de la commune de Deboye

Sur le terrain, les acteurs rencontrés et la stratégie de collecte des données ont été les suivants : le sous préfet auprès de la Commune le service des eaux et forêts ; le bureau Communal (Maire et ses 3 Adjoints).

Avec ces acteurs, le consultant a appliqué le questionnaire individuel et collecté les données en focus groupe.

La collecte des données a été réalisée selon le calendrier ci-dessous.

- Mardi 18 -01-2011 : voyage de Mopti pour Youwarou, rencontre avec le Chef de Cantonnet forestier de Youwarou.

- Mercredi 19 – 01- 2011 : voyage de Youwarou pour Guidio, rencontre avec le sous préfet, le bureau Communal, organisation de travail, collecte des données au niveau individuel.
- Jeudi 20-01 -2011 : suite collecte des données au niveau individuel et en focus group, restitution de la mission au conseil Communal.
- Vendredi 21-01-2011 : voyage de Guidio pour Youwarou.
- Samedi 22-01-2011 : voyage de Youwarou pour Mopti.

A la réunion du focus group, ont participé

- Conseillers communaux : 8 dont 2 femmes.
- Autorités villageoises et communautaires : 4 dont 2 Chefs de village
- La société cible : 1 représentant de la CAFO
- Le service déconcentré de l'Etat : 1 le Directeur du 1^{er} Cycle
- Le personnel de la communal : 1 le Secrétaire général
- Les ouvriers recrutés par la Mairie au compte du projet : le chargé d'arrosage des plants à Guidio.

Quatorze (14) personnes ont été soumises au questionnaire individuel :

- Conseillers Communaux : 8 dont 3 membres du bureau Communal et 5 Conseillers non membres du bureau dont 4 qui ne sont pas même bord politique que le bureau Communal,
- Autorités villageoises et Communautaires : 3 Chefs de villages (N'Gourow Peulh Guidio Saré, Guidio Ouro), 1 Conseiller Villageois (1^{er} Conseillers de N'Gourow Saré), 1 Président de la coordination des Comités villageois de reboisement (qui est le Chef de villages de Guidio Saré).
 - Services techniques déconcentrés de l'Etat : le chef de cantonnement des eaux et forêts de Youwarou,
 - Agents recrutés par la mairie : le Chargé d'arrosage de Guidio saré.

3.2.4. Commune de Diondiori :

Par rapport à cette commune il n'était pas prévu de visite sur le terrain. Aussi, tous les contacts entrepris pour toucher le Maire ou ses adjoints ont échoué. Par contre, un ancien conseiller de cette commune (mandat 2004 – 2009) du nom de Seydou Guindo a été rencontré par le consultant

3.2.5. Difficultés rencontrées sur le terrain :

communes	Problèmes rencontrés
Konna	<ul style="list-style-type: none"> - la limite du temps pour toucher un échantillon plus Représentatif ; - la non disponibilité de la population pendant de la période de l'évaluation (récoltes du paddy).
Femaye	<ul style="list-style-type: none"> - l'insuffisance du temps réservé à cette étude ; - l'enclavement et la dispersion des sites ; - l'occupation des populations pour la récolte du riz. Ce dernier facteur a fait que l'équipe de consultant n'a pas pu exploiter correctement les outils dans les villages de la

	commune de Femaye (les bosquets).
Deboye	- l'enclavement (la collecte des données a pris environ une semaine, car la pirogue quitte Mopti pour Déboye uniquement le mardi pour revenir le samedi)

3.2.6. Appréciation des outils utilisés :

- De manière très réaliste, les outils utilisés (questionnaire individuel guide en focus groupe) ont permis en un si peu de temps de procéder à des investigations assez détaillées et triangulant bien les informations sur les projets auprès de toutes les parties prenantes.
- La méthode nécessite et exige un travail d'équipe pour produire collégialement les outils de conception, conduire des interviews, faire des visites de terrain, analyser les données et faire la synthèse générale.
- Cette méthode est intéressante, captivante et efficace. Toutefois, son efficacité dépend en partie de la qualité des informateurs clés à échantillonner, du temps disponible pour l'équipe d'évaluation et de la qualité de facilitation et d'analyse de l'équipe.
- C'est une méthode quelque peu coûteuse mais qui peut bien être compensée par la qualité des résultats qu'elle offre.

IV. Analyse des résultats

4.1. Présentation de la zone de mise en œuvre des projets :

Le Delta s'étend de Djenné à Tombouctou (dans la région de Tombouctou), cependant la zone de travail s'est limitée à la partie située dans la région de Mopti. Ainsi, les projets ont été mis en œuvre dans les quatre (4) cercles de la zone inondée : Mopti, Djenné, Ténenkou et Youwarou, qui correspond au Delta intérieur, ou zone inondée.

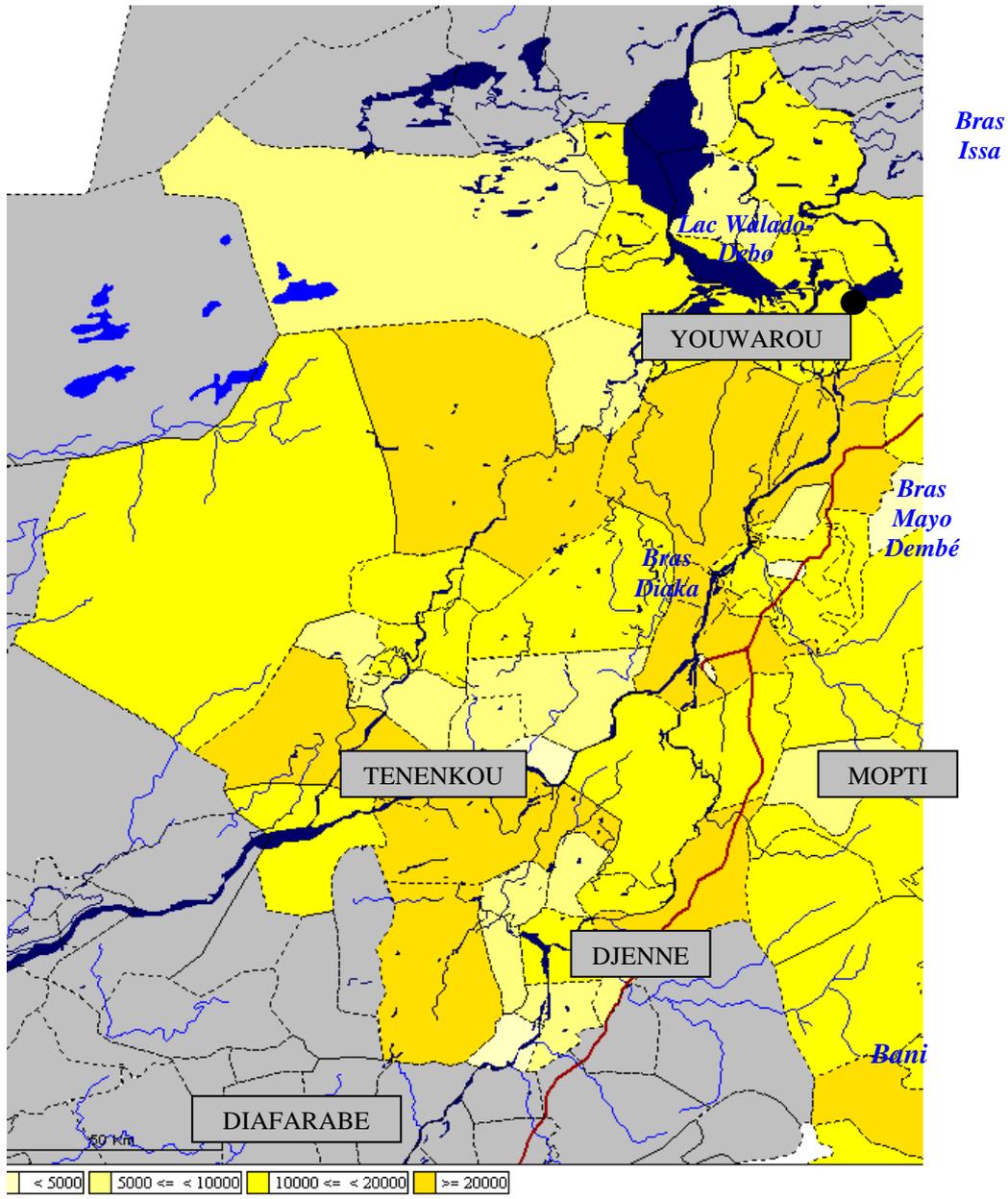
Cercles	Superficie	% Région	Population	Densité hbt /km ²
Djenné	4 563	5,8	155 551	34,1
Mopti	7 262	9,2	263 719	36,3
Ténenkou	11 297	14,4	127 237	11,3
Youwarou	7 139	9,1	85 426	12

Source : PDSEC 2005 des communes

Avec 30 261 km² (superficie variant suivant le niveau de la crue), la superficie de ces 4 cercles de la zone inondée représente 38,5 % de la superficie totale de la Région. La population de la zone inondée représente 632 000 habitants, soit 40% de la population régionale.

L'accès à la zone inondée se fait essentiellement par la voie fluviale (sur le Niger et son affluent le Bani) en saison hivernale et des hautes eaux, ce qui représente jusqu'à sept (7) mois de l'année pour les cercles de Tenenkou et de Youwarou.

Le Delta Intérieur du Niger, région de Mopti



4.2. Présentation succincte des projets financés

4.2.1. Projet de régénération de la forêt de Sassimba dans la commune de Konna (Cercle de Mopti).

La commune de Konna est située dans le cercle de Mopti et est constituée de 26 villages. Les principales contraintes d'ordre environnemental sont :

- Dégradation générale de la qualité de l'eau
- Disparition de certaines espèces (Gymnarchus, Citharinus, Heterobranchus...) et d'autres en voie de disparition
- Diminution de la taille des poissons
- Disparition des espèces (Cob de Fassa, Cob Radunca, Cob de Bufon, Gazelle Rufifrons...)
- Diminution de la taille des espèces (crocodiles...)
- Densité faible des espèces animales
- Rareté des refuges (gîtes...)
- augmente l'ensablement du fleuve-diminution de la surface de la forêt
- surexploitation du couvert végétal
- Assèchement du fleuve
- Accroissement des îlots dans le lit du fleuve

Dans le souci de lutter contre la désertification et de préserver notre environnement, l'ARM en collaboration avec la mairie de Konna a envisagé de mener quelques actions techniques dans la forêt de Sassimba pour sa restauration : reboisement, semis en poquet et semis à la volée.

Objectif final du projet : régénération de 20 ha d'Acacias kirki dans la commune de Konna.

Dans la mise en œuvre de ce projet, les différentes étapes ont été les suivantes :

Période	Activités menées	Montant
2007	2ha d'acacia ensemencés à la volée + mis en défens	3 822 500
2008	financement supplémentaire pour le gardiennage	100 000
2009	Régénération de l'Acacias kirki (Sassimba); surveillance et mise en défens, suivi technique des 20ha en reboisement. Semis en poquet ou à la volée.	678 600
prévu pour 2010 / non effectué	Régénération naturelle de l'Acacias kirki (Sassimba) : 3ha	5 156 500

Partenaires : Assemblée Régionale Mopti/Région Centre, commune de Konna, Direction régionale et services locaux de la conservation de la nature, UICN.

En 2009, Le projet Niger – Loire (MAEE) a participé à renforcer la surveillance et l'entretien des parcelles en régénération.

4.2.2. Projet de reboisement de la commune de Femaye

La commune de Femaye est située dans le cercle de Djenné et est constituée de 21 villages. Les principales contraintes d'ordre environnemental sont :

- Diminution de la surface de la forêt
- Ensablement des fleuves et des mares
- Dégradation des berges
- Diminution des surfaces de bourgou
- Invasion de bourgoutières par des plantes moins apéritives (*Imperata cylindrica* etc....)
- Faible production et productivité des plans d'eau

La commune de Femaye fait partie de la zone subissant l'avancée inquiétante de la désertification d'après le PDESC de Djenné et est ressortie comme une priorité en matière de reboisement lors du diagnostic du cercle. Il n'y a pas d'actions de reboisement entreprises par les intervenants dans la commune.

Objectif final du projet: Exploitation de 5ha d'Eucalyptus et de 2ha d'arbres fruitiers dans la commune de Femaye.

Dans la mise en œuvre de ce projet, les différentes étapes ont été les suivantes :

Période	Activités menées	Montant
2006 - 2007 (fév. 2006)	reboisement de 5ha / 2 sites	2 358 200
2008 - 2009 (août 2008)	reboisement de 2ha (clôture, puits, arbres fruitiers) + 5 puits supplémentaires/ 2 sites	1 000 000
2009-2010 (sept. 2009)	5ha d'eucalyptus + 2ha maraîchage : regarnissage (2), création de nouvelles parcelles (2), actions sensibilisation (3 écoles)	6 478 000

Partenaires : Assemblée Régionale de Mopti / Région Centre, Direction régionale et services locaux de la conservation de la nature.

En 2009 et 2010, le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, a soutenu le regarnissage des parcelles de Waya et Perta. En 2010, il a aussi permis l'organisation de l'atelier de Validation (préalable auxancements des projets), la surveillance des parcelles avec l'emploi de 4 gardiens, et participé à la création des deux nouvelles parcelles sur les villages de Tiokorobougou et de Diorobougou.

4.2.3. Projet de fixation des berges de la commune de Deboye

La commune de Déboye est située dans le cercle de Youwari et est constituée de 25 villages. Les principales contraintes d'ordre environnemental sont :

- Diminution de la surface des bourgoutières
- Invasion par des plantes moins nutritives pour le bétail.
- Faible quantité d'eau pour la régénération du bourgou
- Surpâturage
- Déforestation pour libérer des zones de culture, pour cuisine et construction
- Diminution de la surface des forêts
- Quiétude des oiseaux et des hippopotames est perturbée par l'homme à cause de la diminution des crues (il n'y a plus de place)
- Ensablement du fleuve
- Déchaussement des arbres
- Abreuvement difficile pour les animaux
- Campements menacés
- Augmentation des conflits (pêcheurs...)
- Dégradation générale de la qualité de l'eau
- Disparition de certaines espèces (Gymnarchus, Citharinus, Heterobranchusi...) et d'autres en voie de disparition
- Diminution de la taille des poissons
- **Objectif** : Aménagement de 15 km de berge pour stopper l'avancement de la dune.

Dans la mise en œuvre de ce projet, les différentes étapes ont été les suivants :

Période	Activités menées	Montant
2007 - 2008 (dec. 2006)	Aménagement : plantation de 15km de berges (Gourao saré et Akka), pépinière, jardins privés (maniocs + eucalyptus) / IUCN	6 966 300
2008 - 2009 (août 2008)	Aménagement de berges : 15km de berges (Gourao saré et Akka), actions de protection renforcée (euphorbes + doumiers pour limiter les mouvements du sables + noix comestibles; 1000 corsets métalliques, sensibilisation aux nomades, surveillance et entretien).	1 000 000
2009 - 2010 (août 2009)	Aménager 15km de dune (Guido Saré à Akka) : regarnir 2km d'eucalyptus + extension de reboisement (Guido Saré), fixer la dune avec 2 bandes d'euphorbes de 7km + plantation doumiers (Guido ouro - Gourao foulbe), réalisation de 2 parcelles test de tubercules et de légumineuses + actions fortes de sensibilisation (dons de plans aux nomades et écoles). Technique employée: Création de pépinière ; Plantation d'Eucalyptus, d'Euphorbe, de Palmier-Doumier ; création d'une parcelle test de tubercules et légumineuses.	6 000 000

- **Partenaires** : Assemblée Régionale de Mopti / Région Centre, Communes, Direction régionale et services locaux de la conservation de la nature, UICN.

En 2009, des corsets métalliques ont pu être achetés grâce à l'appui du Ministère des Affaires Etrangères, permettant ainsi de limiter les ravages des animaux sur les jeunes plants.

4.2.4. régénération de 5 ha d'Acacia kirki (forêt) / UICN

La commune de Diondiori est située dans le cercle de Ténenkou et est constituée de 36 villages. Les principales contraintes d'ordre environnemental sont :

- Obstruction du lit du Diaka
- Réduction du nombre de sites de reproduction des poissons
- Menace de disparition des villages
- Accès difficile des berges
- Ensablement du Diaka
- Dégradation des berges
- Diminution de la faune et de la flore
- Propagation du faux-bourgou (Didéré)
- Propagation de l'acacia et du Mimosa Pigra
- Diminution de la surface de bourgoutière

Après le 1^{er} décaissement de la somme de 2 315 500 francs CFA l'arm a arrêté son appui à cette commune.

4.3. Appréciation des résultats selon les critères d'évaluation :

4.3.1. Démarche opérationnelle suivie.

L'analyse des documents prouve que les projets ont été effectivement élaborés dans un esprit d'appui institutionnel, c'est-à-dire aider les différents acteurs à comprendre leurs rôles et responsabilités dans la gestion décentralisée des ressources naturelles. Les preuves sont les suivantes :

- L'existence de protocoles écrits entre l'ARM basé sur le principe de la subsidiarité. L'ARM assure un rôle d'interface entre les bailleurs et les communes qui assurent la gestion opérationnelle des projets. Aussi l'ARM assure le suivi et l'évaluation pour apprécier les capacités des communes.
- L'existence de demande de mise à disposition adressée à l'administration et de protocole entre les communes et le service forestier par rapport à l'appui technique est des mises en application des dispositions légales de la décentralisation.

Les discussions avec les acteurs confirment ces impressions. En effet environ 90% des personnes interrogées sur le processus ont affirmé que le processus est bon même si des aspects doivent être améliorés. Cependant les représentants des populations de Sassimba émettent assez de réserve sur la transparence des élus en matière de gestion financière et pensent que les populations doivent être informées sur tous les aspects du processus pour leur permettre de défendre leurs intérêts dans la mise en œuvre, surtout les montants à payer aux travailleurs.

Pour tous acteurs interrogés, la démarche opérationnelle suivie dans le cadre des activités pilotes dans la commune de Deboye a été :

- **Participative** : elle implique tous les acteurs selon le système de subsidiarité (populations, Maire, services déconcentrés de l'Etat.....),
- **Itérative** : changement d'approche (de l'entreprise par la gestion directe par la mairie), changement d'essence (d'Eucalyptus au doum à cause de la texture du sol et des conditions climatiques)
- **Adaptée** : partir des idées exprimées par les communautés pour élaborer un projet ;
- **Novatrice** : le fonds mobilisé par la coopération entre un partenaire financier (Région de centre) et une collectivité de niveau régional (l'Assemblée Régionale de Mopti) et géré par une collectivité à la base selon les besoins et les aspirations des communautés villageoises.

4.3.2. Définition des rôles des partenaires et de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre.

Dans le cadre du projet de reboisement de la commune de Femaye, les rôles et responsabilités des acteurs sont assez clairs. Cependant les parcelles sont négociées directement et verbalement entre le maire et les chefs de village sans aucun engagement écrit de ceux-ci. Cette situation constitue un risque pour le projet, car ces prêts peuvent être remis en cause quand les témoins ne sont plus là.

Par rapport à la forêt de Sassimba, la situation est plus complexe sur le plan institutionnel.

Les « djoro » qui constituent la cheville ouvrière de la gestion des plaines inondables n'ont pris aucun engagement écrit qui définit clairement les limites des zones à régénérer. C'est pourquoi un paysan profite de son protocole tacite avec le même « djoro » pour étendre son champ de riz aux dépens de la forêt. Un autre problème non moins important est la confusion totale par rapport à l'appartenance des activités entre l'UICN et l'ARM.

14% des personnes interrogées ont pu faire la différence entre les activités de l'UICN et celles de l'ARM.

Dans la commune de Deboye, environ 50% des personnes interrogées trouvent que les tâches et les responsabilités sont plus claires :

- Le partenaire financier met le fonds à la disposition, signe le contrat de partenariat avec la mairie et suit le décaissement du fonds et l'exécution des activités ;
- La mairie : informe, sensibilise et mobilise la population, recrute les prestataires et gère le fonds et suit l'exécution ;
- Les communautés : mobilisent la main d'œuvre non qualifiée à travers les organes mis en place et exécutent les travaux physiques (livraison, plantation, entretien.....),
- Les services techniques : appuient et accompagnent les bénéficiaires selon le besoin ;

A Dioni, la personne rencontrée est formelle, il n'y a eu aucune transparence dans la gestion du fonds remis au Maire. Selon lui, un comité de gestion du projet a été mis en place dont les membres sont issus des quatre villages riverains de la forêt. Dans l'exécution, le maire a exclu ce comité pour travailler avec un seul chef

traditionnel (Djoro) qui était un parent à lui. D'où le mécontentement de la population et le sabotage de la mise en œuvre du projet.

4.3.3. Appropriation effective par les bénéficiaires.

Sur les sites de Konna et de Femaye l'appropriation des projets par les communes est faible. Cela est dû au changement de l'équipe suite aux élections, la faible implication de certains élus qui sont des opposants du maire, la non implication du personnel permanent tel que les secrétaires généraux, la mobilité des agents forestiers à cause des mutations, la mauvaise gestion des archives.

Cependant dans la commune de Déboye, les différents acteurs se sont effectivement appropriés du projet.

- Les bénéficiaires ont mis en place un dispositif de pérennisation des acquis :
- Le protocole de partenariat avec le service des eaux et forêts pour renforcer les capacités des bénéficiaires,
- La mise en place des comités de reboisement au niveau de chaque village touché par le projet ;
- La mise en place de la coordination communale qui regroupe huit (8) villages de la commune. Cette coordination signera un contrat avec la mairie et versera une ristourne à la commune

L'appropriation du projet par l'ARM est assez bonne. Mais cette appropriation est faite par les employés et moins par les élus. Selon le conseiller régional interviewé (Moumini Guindo), les différents projets ont été présentés à tous les conseillers régionaux au cours d'une session de l'Assemblée Régionale. Par contre, les élus n'ont pas été associés au suivi des projets.

4.3.4. Bénéfices de ces opérations pilotes pour les bénéficiaires (ARM et communes).

Pour l'ARM ces projets pilotes constituent des écoles d'apprentissage de l'appui institutionnel et de renforcement de partenariat avec les bailleurs dans le cadre de la coopération décentralisée et avec les services techniques dans le cadre de l'appui technique. Ils permettent aussi à l'ARM de contribuer à restaurer les ressources naturelles et améliorer les conditions de vie des populations.

Pour les communes, les bénéfices sont directs. Les populations (prioritairement les bozos) de la zone de Sassimba déclarent sans hésitation que leur vie est liée aux poissons et que les poissons sont liés aux forêts inondables pour leur reproduction.

Ils ont fait la genèse de l'activité de régénération de la forêt depuis le premier projet de l'UICN qui date des années 1980

Le maire de Femaye envisage l'exploitation des bosquets pour la production de poteaux, de traverses et de perches. Déjà des pieds ont été exploités pour les travaux de construction de la mosquée de Taga.

Dans chaque village de Femaye, les femmes interrogées ont avoué l'importance de l'arboriculture et du maraîchage sur le plan revenu monétaire et amélioration de l'alimentation.

A Tiékoro-bougou, Mr Sidiki Dembélé conseillé et représentant de la chambre d'agriculture a dit que 1kg du piment est vendu à certaines périodes à 4000FCFA. Et que les aubergines ont amélioré leur alimentation en période de hautes eaux quand le poisson n'était pas disponible.

Dans la commune de Déboye les bénéfices évoqués par les acteurs sont :

- La production du bois : 100% des personnes interrogées
- La restauration du couvert végétal : 22% des personnes interrogées
- La récupération des terres dégradées (agricole et pastorale) : 40% des personnes interrogées
- La production des matières premières pour l'artisanat : 30% des personnes interrogées

4.3.5. Valeur d'exemple et possibilité de répliquer ces activités ultérieurement à d'autres communes de la DN.

Dans la zone de Sassimba, si la pertinence du projet ne fait aucun doute, la non maîtrise des facteurs institutionnels (la protection des parcelles par les « djoro » et des facteurs écologiques (période de semis pour éviter les inondations prématurées des parcelles) font qu'il n'y a pas de résultats à montrer.

Par contre le projet de la commune de Femaye peut servir d'exemple pour d'autres communes du DIN telle que les communes de Koubaye, de Ouromody, de Kona et de Sokoura.

Quant au projet de Déboye plusieurs aspects ont valeur d'exemple à savoir :

- Mise en place des organes villageois et inter villageois de l'exploitation des produits des parcelles,
- La forte sensibilisation et un dispositif fonctionnel de communication entre les différents acteurs,
- La signature d'un protocole formel de partenariat entre la direction régionale des eaux et forêts et l'Assemblée Régionale avec une fréquence de suivi et la composition de l'équipe de suivi,
- La domiciliation du fonds à la perception (comptable public des collectivités) et de la remise directe à la mairie,
- Le choix des prestataires par une commission composée de l'Assemblée Régionale, la perception, les élus, les personnes ressources

4.4. Les difficultés signalées et constatées

4.4.1. Difficultés institutionnelles :

Le principal problème institutionnel en général et dans la zone de Sassimba en particulier est la non formalisation des engagements des chefs coutumiers par rapport à l'octroi de la terre et à la protection des jeunes plants.

Un autre problème est la non effectivité du transfert de compétence en matière de gestion des ressources naturelles aux collectivités décentralisées. Ce qui limite les marges de manœuvre des collectivités décentralisées dans l'utilisation des outils de gestion tels que le recrutement des agents communaux pour apporter des appuis techniques appropriés aux projets.

4.4.2. Difficultés techniques :

Dans la commune de Femaye l'inefficacité des haies mortes, l'insuffisance d'eau, le manque de semences, sont les principaux problèmes signalés.

Dans la forêt de Sassimba la non maîtrise de la période appropriée de semi par rapport à la montée des eaux, la très grande taille des parcelles semées en une campagne et la non protection des jeunes plans contre le broutage des caprins sont les problèmes signalés

4.4.3. Difficultés liées aux ressources humaines et financières :

Dans la zone de Sassimba la non information de tous les acteurs sur le budget crée des suspicions de manque de transparence.

Dans la commune de Femaye, le non paiement du restant du budget (environ 400 000 FCFA du côté de l'ARM et 450 000 FCFA de contribution de la commune) fait que les gardiens ont des arriérés de salaire non payés. Ce qui constitue un facteur de démotivation.

Ce non paiement du restant du budget par l'ARM s'explique par le fait la commune n'a pas encore justifié les fonds avancés précédemment.

Dans la commune de Déboye, les difficultés sont les suivantes

- La mise à disposition tardive des fonds :
- Le manque d'expérience des élus dans l'analyse des dossiers contractuels,
- La campagne d'intoxication organisée autour de la gestion des fonds

V. Recommandations

Comme déjà signaler les effets à long terme des projets, qu'il s'agisse des résultats tangibles (bosquets, maraîchage, arbres fruitiers) ou intangibles (dynamique partenariale, appui institutionnel) sont très fragiles et méritent d'être renforcés. Pour ce faire, l'ARM et son partenaire financier doivent se donner les moyens de poursuivre les appuis aux projets.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des projets, les difficultés institutionnelles et techniques évoquées doivent être solutionnées.

Au regard de tout ce qui précède, l'équipe de l'évaluation recommande :

5.1. Améliorer la démarche opérationnelle

5.1.1. Séparer la maîtrise d'ouvrage et l'exécution :

Dans le cadre de ces projets pilotes, l'ARM a travaillé directement avec les communes qui étaient en même temps maîtres d'ouvrage et exécutants. Cependant si la commune constitue le niveau politique (prise de décisions) en matière de gestion des ressources naturelles, les villages, les associations / coopératives constituent les niveaux opérationnels appropriés. C'est pourquoi les textes de la décentralisation donnent la possibilité aux collectivités décentralisées de déléguer la gestion opérationnelle des ressources naturelles à des niveaux plus appropriés à

savoir : le village, les associations et les coopératives à travers les contrats de gestion. Cela évite la collaboration informelle entre le maître d'ouvrage et l'exécutant. Pour mettre en œuvre cette recommandation, un document de requête de financement doit être élaboré (voir la proposition de canevas de ce document en annexe)

L'analyse de ce document permet à l'ARM de faire une évaluation (avant mise en œuvre) du projet et apprécier sa pertinence, son efficacité et son efficacité pour minimiser les risques d'échec

5.1.2. Contrat entre l'ARM et la commune

Sur la base des informations contenues dans le document de requête, l'ARM va élaborer un contrat de partenariat avec la commune en précisant les obligations de chaque partie sur les plans institutionnels, de gestion des ressources humaines, financières et l'autorité de recours en cas de manquement d'une partie à ses obligations.

5.1.3. Contrat entre la commune et les acteurs de la mise en œuvre du projet.

- Contrat de délégation entre la commune et la structure d'exécution.

Conformément aux textes de la décentralisation la commune va élaborer un contrat de délégation avec la structure d'exécution (village, association, coopérative) pour définir les obligations et les droits de chaque partie et les dispositions à prendre en cas de manquement aux obligations d'une partie.

- Contrats spécifiques

La commune en sa qualité de maître d'ouvrage va élaborer des contrats spécifiques avec des organisations publiques et privées pour mener des activités d'appui technique et de suivi-évaluation. Chaque document contractuel doit préciser clairement les tâches et responsabilités des différents acteurs et les autorités de recours en cas de manquement à une obligation.

Un document très important est le contrat de cession ou de prêt de terre par les autorités modernes ou traditionnelles pour certains projets dans la mesure où il existe une superposition du droit traditionnel et du droit moderne dans le DNI qui est la zone d'intervention du projet

Pour des activités ponctuelles qui ne nécessitent pas des interventions de longue durée, la commune peut solliciter les compétences appropriées à travers les termes de référence et des contrats de prestation de service.

5.1.4. Financement des projets individuels

L'ARM peut expérimenter le financement de projets individuels à travers les communes. En effet des petits projets pour la plantation des bosquets, l'arboriculture et la promotion de la protection des régénérations assistées dans les domaines champêtres sont souvent plus efficaces s'ils sont initiés et mis en œuvre au niveau des Unités de Production Agricole (UPA).

Pour ce faire la stratégie sera la suivante.

- Mise en place d'une commission de sélection de projets;

- Elaboration de critères d'éligibilité des projets;
- Elaboration et diffusion de formulaire de requête de financement ;
- Elaboration et diffusion des annonces pour la soumission des requêtes de financement ;
- Réception des requêtes de financement ;
- Dépouillement et sélection des projets par la commission de sélection ;
- L'élaboration d'un contrat de partenariat qui sera soumis à l'approbation du maire de la commune et validés par l'ARM
- Elaboration des contrats spécifiques en matière d'appui ;
- Elaboration d'un système de suivi- évaluation ;
- Mise en œuvre du projet ;
- Mise en œuvre du système de suivi et amélioration des insuffisances;
- Evaluation mi-termes pour prendre des décisions de réorientation :
- Evaluation de fin de phase pour décider de la suite à donner au projet.

5.2. Elaborer et la mettre en œuvre un système de suivi-évaluation.

La mise en œuvre des activités du projet permet d'aboutir à une série de produits, d'effets et d'impacts déterminés ou non. Une des fonctions essentielles du système de suivi-évaluation est de comparer les produits, effets et impacts effectifs avec ce qui a été planifié dans la stratégie du projet et de comprendre les différences relevées afin de définir les changements à apporter à la stratégie et aux opérations. Vu son importance, le suivi-évaluation doit être envisagé comme un système intégré de réflexion et de communication qui doit être planifié, géré et doté d moyens adaptés et non comme un simple travail statistique (nombre d'arbres plantés) ou seulement comme une obligation imposée de l'extérieur.

Pour les projets à venir, il est nécessaire de concevoir et de mettre en place un système de suivi évaluation avec l'appui d'un spécialiste dans le domaine.

La mise en place d'un système de suivi –évaluation doit répondre aux questions suivantes :

Quels domaines le suivi-évaluation doit couvrir ?

Qu'avons-nous besoin de savoir pour suivre et évaluer le projet de façon à bien le gérer ?

Comment sera collectée et organiser l'information nécessaire ?

Comment allons-nous tirer les enseignements des informations recueillies et les utiliser pour améliorer les projets ?

Comment et à qui voulons- nous présenter les activités du projet et les méthodes à qui ?

De quoi avons-nous besoin pour que le système de suivi-évaluation fonctionne véritablement ?

L'ARM doit se focaliser sur le suivi pour identifier à temps les insuffisances et faire des propositions d'amélioration des insuffisances constatées. Cependant l'implication des communes et la structure d'exécution dans la mise en œuvre du système de suivi-évaluation est un renforcement de capacités et permet la prise de décision consensuelle

Pendant les premiers mois de la mise de mise en œuvre, le suivi doit être rapproché (trimestriel). Après un an de mise en œuvre, il peut être semestriel. Les informations

issues du suivi doivent être documentées et diffusées aux niveaux les plus appropriés et par les moyens adéquats. Des réunions bilan- programmation annuelles doivent être organisées pour faire des ajustements nécessaires

Par rapport à l'évaluation elle se fera à mi-terme et à la fin d'une phase. Les informations issues de l'évaluation mi-terme serviront à réorienter le projet pour améliorer l'efficacité, l'efficience et la stratégie d'intervention. L'évaluation de fin de phase permet d'apprécier le degré d'atteinte des buts, l'objectif global et les objectifs spécifiques pour décider de la poursuite des activités et apporter des changements nécessaires.

5.3. Elaborer et mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités des acteurs

Le suivi permettra de savoir si chaque acteur a les capacités requises pour exécuter correctement les tâches et responsabilités qui lui sont dévolues dans le contrat de partenariat. Le cas échéant, les causes seront identifiées à travers un diagnostic pour proposer des solutions. Les solutions qui nécessitent une formation feront l'objet de programme de formation qui sera mis en œuvre à travers des contrats. Ces renforcements de capacités doivent porter sur les aspects techniques, les aspects institutionnels (la bonne gouvernance) et les aspects de gestion (la gestion financière et des ressources humaines).

5.4. Améliorer la visibilité des projets.

Un constat essentiel est que ces projets sont très peu connus au niveau des cercles d'intervention encore moins au niveau régional. Au niveau de la forêt de Sassimba, à part le 3^{ème} adjoint du maire qui a suivi tout le processus, les autres personnes interrogées attribuent toute l'intervention à l'UICN

Pour la visibilité des projets deux solutions s'imposent à savoir :

- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie médiatique à court terme ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de communication à moyen et long terme.

5.5. Elaborer et la mettre en œuvre une stratégie médiatique.

La stratégie permet d'établir et de maintenir les relations entre l'organisation et les médias. La création d'une stratégie médiatique assure que :

- Tous les acteurs comprennent à quel point il est important de maintenir et d'accroître les relations entre les projets et les médias ;
- Ils connaissent les différents médias favorables à la gestion décentralisée des ressources naturelles ;
- Ils connaissent comment et quand communiquer avec les médias.

Avant d'entamer la planification d'une stratégie médiatique, il est nécessaire de choisir une personne dont la responsabilité sera d'établir et de maintenir les relations entre les projets et les médias. Pour ce faire chaque projet doit savoir quels sont les messages clés qu'il veut faire passer.

5.6. Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication.

Une stratégie de communication, encore appelée plan de communication permet de cadrer le travail des projets et de l'aligner avec les objectifs à atteindre. Il met l'accent sur la planification et implique tous les acteurs d'un projet afin d'en assurer la visibilité. L'élaboration d'une stratégie bien définie est essentielle afin de bien cibler les publics visés et clairement transmettre les messages.

VI Conclusion.

Dans un contexte de décentralisation, la démarche de l'ARM en matière d'appui institutionnel aux communes est originale. Dans beaucoup d'autres cas, l'implication des élus se limite à la participation aux cérémonies de lancement, aux ateliers et aux études d'évaluation des projets. L'originalité de ces petits projets pilotes est que (malgré des insuffisances dans certains aspects) ces projets ont été identifiés dans des documents qui ont été élaborés à partir des préoccupations locales (PDSEC) et la maîtrise d'ouvrage a été effectivement confiée aux élus à travers des documents (protocoles) qui ont été élaborés avec la ferme volonté de respecter les principes clés de la décentralisation. Certains résultats prouvent à suffisance que si de tels projets se multiplient dans la zone, les collectivités décentralisées vont acquérir des compétences en matière de gestion décentralisée des ressources naturelles avant que le transfert de compétences de l'Etat aux gouvernements locaux dans ce domaine ne soit effectif. Je termine ce rapport avec deux adages populaires :

« Le pouvoir ne se donne pas, elle s'arrache ».

« C'est en forgeant qu'on devient forgeron ».

Ces projets ont permis aux communes concernées de toucher au pouvoir et il faut les aider à l'arracher au profit des communautés car compte tenu des enjeux économiques des ressources naturelles, l'Etat ne fera pas le transfert sur un plateau d'or

Ils ont permis aux communes concernées à apprendre à forger et il faut les aider à être de bons forgerons, car l'Etat ne les apprendra pas à forger.

<p style="text-align: center;">Proposition de méthodologie pour une commune qui veut entreprendre des activités de reboisement sur son territoire.</p>

Le reboisement est un projet comme tout autre projet de développement. Donc pour l'entreprendre il faut suivre le cycle de projet à savoir :

1-Identification.

L'identification permet de préciser quel objectif principal le projet veut atteindre :

- profit financier ;
- assure le bien être des populations ;
- restaurer l'environnement.

2- Elaboration d'une note d'idée de projet. Ou une proposition de projet.

Ce document donne un aperçu général sur le lieu, le groupe cible, la stratégie, les activités du projet. C'est avec ce document que la commune peut approcher des bailleurs éventuels pour chercher leur approbation avant d'élaborer un vrai document de projet. Au cas où la commune veut faire l'activité sur fonds propre, ce document permet d'engager des débats avec les différents acteurs pour connaître leur avis.

3- Elaboration d'un document de projet / planification

Il faut bien structurer le projet en prenant en compte tous les aspects. Une bonne structuration permet d'être cohérent pour éviter le pilotage à vue. Pour bien structurer un projet, les principales questions à répondre sont les suivantes :

Processus	Quelques questions à répondre à chaque étape
Définir les buts, objectifs, le contexte et le public	Dans quel environnement ou contexte le projet va être réalisé ? Quel changement va-t-il entraîner ? Pourquoi réaliser ce projet ? quel est le résultat attendu ? Pour qui le projet est-il prévu ? Quel est l'enjeu ?
Contenu du projet	Quels sont les thèmes et le contenu du projet ? Quelle est l'approche choisie (méthode) ? Quelles activités. Qu'est ce qui est nécessaire à la réalisation du projet ?
La construction spatio-temporelle	Où doit se réaliser le projet ? Combien de temps va durer le projet ? Quand commence-t-il / finit-il ?
Organisation pratique	Quelle logistique implique le projet ? Quels matériels sont nécessaires ?
Montage financier	Quel est le coût global du projet ? (conception / réalisation et évaluation) Comment, d'où viennent les fonds nécessaires à la réalisation ?
Partenaires	Qui sont les partenaires ? Quel est leur rôle ? Quelles sont les forces et les faiblesses des relations entre les partenaires Comment se fait la coordination ?
Communication	Comment circule l'information à l'intérieur de l'équipe de projet ? Faut-il médiatiser le projet (Pourquoi / comment ? sur quel aspect)
Suivi- évaluation	Comment et à partir de quand suivre le projet ? sur quels aspects / pourquoi ? Comment et à partir de quand évaluer le projet ? sur quels aspects / pourquoi

4- Mise en œuvre.

4-1- Elaboration de documents contractuels.

En examinant la partie qui traite le partenariat dans la structuration, le maître d'ouvrage identifiera les principaux acteurs de la mise en oeuvre quel type de document contractuel il faut élaborer avec chacun d'entre eux. Il faut penser surtout au type de document approprié pour garantir la sécurité foncière dans la mesure où les projets de reboisement sont à long terme. En outre il faut élaborer les protocoles d'appui technique et de renforcement de capacités au besoin.

4-2- Elaboration de plan annuel de travail.

Tous les acteurs doivent se mettre ensemble dans la mesure du possible pour élaborer un plan de travail assorti d'un budget d'exécution. Il faut noter que dans un projet de reboisement les plus gros investissements (clôture, point d'eau, achat ou production de plans) se font au cours de la première année). Donc le plus gros du budget doit être prévu pour cette période cruciale pour la réussite du projet.

5- Etude pour la situation de départ.

Pour tout projet, il faut avoir des informations sur l'état des lieux et les autres intervenants dans le domaine d'intervention du projet pour pouvoir mesurer les effets à court terme et les impacts à long terme du projet en fonction des objectifs visés dans le document du projet.

6- Suivi.

Dans un premier temps, le suivi doit être régulier ; au moins une fois par mois, si possible chaque quinzaine la première année pour éviter des surprises désagréables qui seront difficiles à corriger. Chaque suivi doit faire l'objet d'un rapport qui dégage clairement les succès et les points d'attention. Il faut prévoir les moyens et les ressources nécessaires pour le suivi qui est une activité essentielle de la mise en œuvre.

7- Réunions bilan et programmation.

A la fin de la campagne, les acteurs doivent organiser une réunion pour faire le bilan de tous les aspects du projet et élaborer le programme de la campagne suivante assorti d'un budget.

8-Evaluation.

Il faut toujours prévoir une évaluation mi-terme pour réorienter le projet au besoin et une évaluation finale pour voir la nécessité de poursuivre le projet ou non.

QUELQUES IDEES

- 1- La valeur ajoutée de ces projets est la démarche qui prend en compte une politique nationale qui est la décentralisation. La volonté de ce projet a été le renforcement de capacités des acteurs locaux à travers des appuis institutionnels et financiers. Mais il y a eu des faiblesses par rapport à la gestion financière. En voulant protéger les projets par rapport à l'unicité des caisses, les montants ont été donnés aux maires qui n'ont pas respecté les procédures en matière de maîtrise d'ouvrage. Cependant, le maire de Femaye a fait une réunion avec le bureau communal pour faire un compte rendu de la gestion des fonds. J'ai vu le PV et la lettre de transmission à l'ARM.
- 2- Les superficies plantées sont fonction de l'appui financier. Une des questions que j'ai posée lors de notre réunion de cadrage est « Pourquoi l'ARM finance les microprojets et non des projets qui touchent d'autres ressources plus stratégiques ? La réponse a été que la coopération décentralisée n'a pas beaucoup d'argent. J'ai aussi dit que les projets de plantation d'arbres sont plus appropriés au niveau des individus que des collectivités. J'ai pourquoi dans la proposition de démarche, j'ai proposé une démarche pour la présélection et le financement des projets individuels à travers les communes. Pour le taux de survie, à Sassimba, la nature du terrain (la présence de l'eau n'a pas permis de voir le site et compter les plans. Mais selon le forestier Maiga lors de son dernier suivi, sur 4 ha semés, il a compté 7 pieds d'arbres. Je n'ai pas trouvé bon de le marquer dans un document officiel. Pour Femaye, lors des visites le maire a toujours dit que le nombre d'arbre donné est beaucoup plus que le nombre d'arbre planté et les populations ont toujours parlé de remplacement d'arbres morts. Comment peut-on parler de taux de survie alors qu'il n'y a aucun document qui parle de la situation de départ ? Une fois de plus la non mise en place d'un système de suivi se fait sentir dans l'évaluation, car il n'y avait pas d'indicateurs à suivre. Les gens chargés du suivi venaient regarder simplement les lieux.
- 3- Je n'ai pas mandat d'évaluer les projets des autres intervenants pour faire une comparaison. A Sassimba, l'ARM a fait la même chose que l'UICN. Il n'y a aucun protocole de partenariat qui définit qui fait quoi. C'est pourquoi à part un élu de Kona, les autres acteurs ne connaissent pas ce que l'ARM a effectivement financé.
- 4- Par rapport à la dimension financière, cela doit faire l'objet d'une étude spécifique de marchés et de commercialisation et faire des enquêtes auprès des femmes qui ont fait des maraîchages dans les bosquets. Par rapport aux arbres fruitiers aucune plantation n'a commencé à produire des fruits. Par rapport aux Eucalyptus, quelques pieds ont été coupés pour faire une mosquée. Il est clair que ni le temps, ni le moment (occupation des acteurs pour la récolte du riz) ni les ressources financières dégagées pour cette évaluation ne permettent pas de traiter cet aspect.
- 5- Par rapport à Diondiori, ces informations ont été données par l'ARM. Nous avons tout fait pour rencontrer l'ex secrétaire général de Diondiori qui semble-t-il a les preuves. Mais il n'a pas voulu.
- 6- Pour la méthodologie, j'ai proposé un certain nombre de protocoles à élaborer, de formulaire de requête de financement, de démarche pour les projets individuels. Un

consultant propose, mais si le commanditaire pense que cela n'est pas bon (jugement personnel) il n'est pas obligé de l'appliquer.

ANNEXES

Annexe 1 : Fiche de requête de financement de la commune auprès de l'ARM.

Partie I : *Identification et présentation de la commune*

- Nom de la commune et cercle
- Nombre de village ;
- Populations
- Noms et fonctions des principaux responsables impliqués dans l'élaboration de la requête
- Principales réalisations à l'actif de la commune
- Références des institutions publiques et privées qui œuvrent dans le domaine d'activité dans la commune.
- Budget annuel de fonctionnement de la commune.

Partie II : *Présentation du projet*

Description sommaire :

- Titre du projet
- Lieu de réalisation
- Description du territoire (superficie, limites géographiques, villages)
- Nature du projet
- Nombre de bénéficiaires directs : hommes _____ femmes _____
- Nombre de bénéficiaires : indirects : hommes _____ femmes _____
- Accessibilité en tout temps.

Justification du projet

- Description du besoin à combler (nature du besoin, son origine, ses impacts sur la communauté)
- Les solutions envisagées pour combler ce besoin.
- Tentative déjà faites pour combler ce besoin dans le passé et résultats obtenus
- Objectif général / But du projet.
- Objectifs spécifiques (précisez les résultats attendus escomptés en termes qualitatifs)
- La contribution des résultats à l'amélioration de la production, du revenu à la protection de l'environnement à l'augmentation du nombre d'emploi, etc.
- Activité et extrants

Calendrier des activités

- Activités
- Date début
- Date fin

Appuis techniques

- Nécessité d'appui technique ;
- Domaine de l'appui
- Ressources / organismes
- Structure d'organisation du projet en expliquant les responsabilités liées à chaque poste

Parti IV : Prévisions budgétaires

Dépenses

- Main d'œuvre spécialisée
- Main d'œuvre non spécialisée
- Investissements
- Logistiques
- Services contractuels
- Appui technique
- Autres dépenses
- Financement
- Cofinancement
- Contribution locale

Récapitulatifs du budget

- Coût total du projet
- Financement demandé à l'ARM
- Financement d'une autre agence
- Financement local.
- L'élaboration d'un tel document constitue un renforcement de capacités pour la commune et oblige les maires à impliquer tous les acteurs potentiels de la mise en œuvre.

L'analyse du document permet à l'ARM de faire une évaluation (avant mise en œuvre) du projet apprécier sa pertinence, son efficacité et son efficience pour minimiser les risques d'échec

Annexe 2 : Les résultats des suivis des parcelles dans la commune de Femaye:

Villages	Résultats	Constats
Waya	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superficie : 1ha ➤ Date de démarrage : 2006 ➤ Clôture : haie morte très endommagée ➤ Activités : arboriculture et maraîchage ➤ Eucalyptus : 283 pieds ➤ Manguiers : 30 pieds ➤ Goyaviers : 7 pieds ➤ Baobab 2 pieds ➤ Rônier : 3 pieds. ➤ 53 planches d'échalote appartenant à Diénéba Touré ➤ 2 puits à moitié busés ; ➤ 1 pompe Ciwara ➤ 1 brouette et pèle. ➤ Personnes rencontrées : ➤ Diénéba Touré ; ➤ Kadia Bocoum ➤ Abidi Tamoura fils du gardien (environ 11ans) qui assure le gardiennage à la place de son père qui est parti à la récolte du riz. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ les animaux ont brouté tous les manguiers. ➤ Toutes les femmes sont parties pour la récolte du riz et les activités reprendront dès leur retour.
Perta	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superficie : 1ha ➤ Date de démarrage : 2006 ➤ Clôture : haie morte renouvelée ➤ Activités : essentiellement arboriculture avec la présence de grands pieds d'aubergine ➤ Eucalyptus : 233 pieds ➤ Manguiers : 6 pieds ; ➤ Anacardiés : 4 pieds ; ➤ Goyaviers : 16 pieds ➤ Kaïcédra : 8 pieds. ➤ Un grand nombre de pousses de rôniers qui constituent l'alimentation de la population en période de soudure. ➤ 1 puit ; ➤ Une pompe Ciwara ; ➤ Une brouette / pèle ➤ Les personnes rencontrées : ➤ Balé Tangara : gardien ; ➤ Bintou Katilé : présidente des femmes et assurant le gardiennage si le gardien doit se déplacer. ➤ Selon Bintou Katilé, elle pratique le maraîchage depuis sept ans. Dans le cadre des activités du projet, si le maire apporte les semences, elle fait les 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A quelques mètres du bosquet des femmes fond du maraîchage dans les anciennes bancotières du village.

	<p>pépinières et distribue les plants aux femmes. Mais cette année le maire n'a pas amené de semences, donc le bosquet ne sera pas exploité cette année par les femmes.</p>	
Tiékorobougou	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superficie : 2ha ➤ Date de démarrage : ➤ Selon Mr Sory Konékéou (personne ressources) le nombre total d'arbres planté est de 394. Les espèces sont le Manguier et le Goyavier. ➤ Les papayers sont plantés par le gardien en la personne de Dramane Diarra ➤ Les cultures de maraîchage porte sur le piment l'aubergine ➤ 2 puits busés ➤ 1 pompe Ciwara et le petit matériel ➤ Selon le gardien 120 femmes exploitent le jardin. Cependant il ya encore des femmes qui n'ont pas de parcelles. ➤ Selon le maire le grillage fourni par le projet n'a pas pu clôturer entièrement la parcelle ; il a fallu un appui de la mairie. ➤ Les personnes rencontrées sont : ➤ Dramane Dembélé : le gardien ; ➤ Sory Konékéou : personne ressource ; ➤ Sidiki Dembélé : conseiller 	
Taga Téla	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superficie : 1,5 ha ➤ Date de démarrage : 2006 ➤ Exclusivement bosquet d'eucalyptus : 385 pieds sans clôture ➤ Le sol est sableux, ce qui explique la bonne croissance des arbres ➤ 5 pieds ont été exploités pour la construction de la mosquée du village 	
Taga Bassako	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superficie : 1, 5 ha ➤ La marie a fait des puits sans l'appui de l'ARM ➤ Le sol est argileux, c'est pourquoi les arbres sont plus ou moins rabougris ➤ Le nombre de pied d'eucalyptus est de 641 ➤ La seule personne rencontrée a été Mariame Tangara dite Tata qui a affirmé que les femmes ont abandonné l'exploitation maraîchère du bosquet à cause du dégât des animaux. ➤ L'année dernière les femmes ont payé 15000FCFA pour curer le puits et ont 	<p>A quelques mètres, l'ONG Al Farouk qui a construit la mosquée a creusé deux puits à grand diamètre dont 1 dans la cours de la mosquée et 1 hors du village pour le linge. Les femmes ont transformé ce</p>

	fait une clôture en palissade pour faire le maraîchage. Mais les animaux ont tout brouté.	puits en puits maraîcher.
Diorobougou	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Superficie : 1,5ha ➤ Date de démarrage : 2010 ➤ Nombre de pieds d'arbre 86 ➤ Les autres cultures sont l'échalote, la patate, le manioc ➤ 2 puits busés ➤ 1 pompe Ciwara ➤ 1 brouette et 2 pioches, 2 puisettes ➤ Les personnes rencontrées sont : ➤ Mamadou Tangara : chef de village ; ➤ Mamadou Tangara : gardien ; ➤ Bintou Cissé ; ➤ Aminata Traoré ➤ Aissata Tienta ➤ La surface du sol est lessivée et squelettique ; Il a été demandé à la population de procéder à un labour pour casser la croûte superficielle et favoriser l'infiltration de l'eau 	

Annexe 4 : Résultats de la visite terrain de la commune de Déboye :

Au niveau individuel :

- Toutes les personnes enquêtées connaissent bien le projet. Elles ont participé une rencontre d'information, de sensibilisation ou de choix des membres des organes de reboisement ; ce qui montre que l'approche d'intervention est participative. Il faut cependant noter que le monde n'est pas au même niveau d'information. Le bureau communal est très bien informé, les conseillers non membres du bureau, les autorités villageoises et communautaires assez bien informés les villageois exécutent les travaux ne sont pas informés de la gestion financière.
- Seul le bureau communal et les services techniques maîtrisent un peu le processus d'élaboration du projet. Les autres acteurs connaissent les étapes d'identification (leur participation aux assemblées villageoises lors du diagnostic villageois et aux journées de concertation intercommunautaires) de planification (leur participation aux ateliers de planification au niveau communal), ils ignorent le montage de projet.
- Tous les acteurs sont impliqués dans l'élaboration à des étapes différentes, tous les acteurs ont participé à l'identification et à la planification de l'idée de projet à travers leur participation au processus d'élaboration du PDESC. Les différents niveaux d'acteurs sont impliqués dans l'exécution du projet :
 - ✓ Les comités villageois de reboisement fournissent à travers la Coordination, la main d'œuvre non qualifiée,
 - ✓ La Coordination répartit le quota de mains d'œuvre non qualifiées entre les villages riverains du site.
 - ✓ La Mairie décaisse le fonds, paye les travailleurs, suit l'exécution des travaux ;
 - ✓ Les populations exécutent les travaux, surveillent les parcelles.
- Tous les acteurs apprécient la démarche d'élaboration du projet bonne car :
 - ✓ L'idée de projet est née des villages riverains du site,
 - ✓ L'action a été retenue et planifiée par la Commune,
 - ✓ La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Mairie,
 - ✓ La main d'œuvre non qualifiée est fournie par les villages concernés.
- Cependant les organes affirment être exclus de la gestion financière (aucun montant ne passe par les organes). Les autorités villageoises affirment être consultés et non impliqués toutes conseillers communaux non membres du bureau, le bureau ne fait pas le compte rendu de la gestion financière aux autres élus. Comme propositions d'amélioration : domiciliaire le fonds au niveau de la perception, la passation du marché soit faite comme les autres marchés CI (recrutement des prestataires)
- Tous les acteurs connaissent les acteurs internes de mise en œuvre du projet leurs rôles et responsabilités. Cependant, seul le bureau communal est suffisamment informé de ce qui a été prévu dans le projet. Les autres interviennent à la phase d'exécution (exécution des travaux) ;
- Les moyens (ressources financières, la programmation des activités, les capacités disponibles du personnel ou à mobiliser et l'appui) étaient

appropriés selon les résultats attendus. Cependant dans l'organisation de ces moyens, le projet a connu quelques dérapages :

- L'appui technique n'est pas été à la hauteur du souhait, le service chargé de l'appui technique n'était pas disponible au temps opportun ;
 - La programmation des activités n'a pas été respectée à la lettre, le fonds de démarrage a été décaissé en retard.
- Toutes les activités programmées ont été exécutées conformément au document du projet.
 - Selon les personnes enquêtées l'appui institutionnel d'un projet d'organiser et de renforcer les capacités des acteurs. Tous les acteurs apprécient la stratégie assez bonne.
 - ✓ Stratégie itérative (remise en cause perpétuelle pour corriger les insuffisances)
 - ✓ Stratégie participative
 - ✓ Stratégie qui tient en compte de la pérennisation des actions (acquis). Cependant il est souhaitable de faire référence à l'information et à la communication entre les différents acteurs.
 - Tout le monde s'accord qu'il existe une relation étroite entre le processus de mise en œuvre du projet et la déco centralisation :
 - L'idée est tirée du PDESC de la commune, donc exprimée par les Communautés,
 - La maîtrise d'ouvrage est assurée par la commune elle-même,
 - L'appui des services techniques est sollicité selon les procédures de mise à disposition.

En focus group :

- les participations à la rencontre connaissent les objectifs visés par le projet il s'agit de :
 - Sur le plan environnemental : la lutte contre l'ensemble ment du lit du lac, qui réduit l'espace pastoral (bourgoutière) et la période de navigabilité, la lutte contre la rareté du bois et l'amélioration du couvert végétal pour améliorer l'écotourisme,
 - Sur le plan économique : la lutte contre la pauvreté et la rareté de la matière première pour l'artisanat local (tissage de natte, vannerie ...)
 - Sur le plan social, la commune entend améliorer le cadre de vice des populations et des visiteurs.
 - Sur le plan de renforcement des capacités, la commune vise à améliorer l'expertise communale en matière de reboisement et de la GRN en général.
- les bénéficiaires directs sont multiples et varies les interlocuteurs en ont identifie les suivants :
 - Es femmes et les enfants qui peuvent profiter du bois de chauffe et des forêts du doumier qui sont bien commercialisés dans la commune,
 - Les hommes pour le pois d'œuvre produit utilisent dans les constructions des habitats.
 - Les éleveurs des pâturages sur les terres fixées et les espaces de bourgoutières protégés
 - Les artisans qui auront de la matière première pour leur métier (tissage de nattes, vannerie...)

- Les agricultures qui s'exploiteront les terres fixées à fin des fins agricoles (maraîchage, cultures sèches...)
- les actions planifiés par le projet sont tirées du PDESC, donc répondent aux propriétés des principaux acteurs socio professionnels de la commune qui sont les pêcheurs, les éleveurs, les agriculteurs (voir bénéficiaires).
- après quelques années de mise en œuvre du projet, des résultats sont visibles :
 - La reconstitution progressive du couvert végétal,
 - Le ralentissement bien que timide des mouvements du sable,
 - Le renforcement des capacités des populations en matière de reboisement,
 - La gestion de l'environnement étant un processus à moyen voire long terme, l'attente définitive des objectifs demande plus de temps.
- quelques facteurs (internes) ont favorisé l'attente de ces résultats :
 - L'organisation de la volonté de la population de se mettre ensemble : les populations des villages riverains du site ont mis l'intérêt collectif devant les actions individuelles, isolées et le morcellement du terroir. Elles ont fait leurs tensions interne au profil de la lutte contre l'ennemi commun qui est l'avenacée du sable (facteur interne).
 - La motivation de la population à cause de l'acuité du problème d'ensablement du lit du lac (facteur interne)
 - Les ressources financières allouées à la Mairie par l'assemblée régionale (externe)
 - L'appui technique apporté par les personnes ressources (eaux et forêts, Assemblée Régionale...)
 - Malgré ces facteurs favorisent tous les résultats escomptés ne sont pas atteints à cause :
 - Du manque d'expériences des acteurs locaux dans le domaine du reboisement (interne)
 - La mise tardive des fonds à la disposition de la Mairie (externe)
 - Le mauvais choix des espèces à planter (externe)
- l'approche a déjà produits des résultats bénéficiaires, ces effets peuvent être regroupés en deux catégories :
 - Les positifs : la conscience de la population par rapport au reboisement communautaire, l'atténuation des tensions liées à l'accès à la terre entre les villages riverains du fleuve, l'unité autour d'un ennemi commun qui est l'ensablement du lit du fleuve, la création de l'emploi temporaire.
 - Les résultats négatifs : le seul résultat négatif visible est le népotisme dans le choix des travailleurs et le recrutement.
- la manière, maîtrise d'ouvrage a difficilement exploité les moyens disponibles :
 - Les moyens humains (main d'œuvres non qualifiée) ont été exploités de façon optimale ;
 - Les moyens financiers, alloués à la manière par l'assemblée régionale ont été exclusivement utilisés pour la mise en œuvre du projet
 - Les moyens techniques : les agents des eaux et forêts chargés d'assister techniquement les communautés et la Mairie n'étaient pas toujours disponibles au temps opportun (suivi irrégulier, capacités locales peu renforcées)

- l'intervention a déjà apporté des changements au niveau des bénéficiaires :
 - Le développement de leadership dans le domaine environnemental : mise en place des organes d'exploitation des boisements mise en place par le projet*
 - La duplication de l'expérience dans d'autres villages : la coordination regroupe en plus des villages d'intervention du projet, d'autres villages (au nombre de 8 villages)
 - La poire de conscience de la protection de l'environnement
 - La cohésion et l'unité au sein des villages et entre les villages riverains,
 - L'émergence des travaux communautaires environnementaux,
 - La disponibilité de l'expertise locale en matière du reboisement (producteur de plants, planteurs...)

Les bénéficiaires sont conscients des effets de l'intervention à long. Ainsi sur le plan :

Domaines	Effets positifs à long terme	Effets négatifs à long terme
Environnemental	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration du couvert végétal • Restauration des sols • Restauration de la biodiversité • Amélioration de la disponibilité du bois • Amélioration de la pluviométrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des sites de rédaction des oiseaux granivores (augmentation d'individus) • Présence des grosses bêtes féroces, des reptiles
Economique	<ul style="list-style-type: none"> • réduction de la vente des productions et ses produits des boisements • amélioration de la disponibilité des matières premières pour l'artisanat local (feuille de doumier) • diversification de la production agricole (maraichage les sites fixés) 	<ul style="list-style-type: none"> •
Social	<ul style="list-style-type: none"> • - amélioration du cadre de vie (ambages et réduction du gaz carbonique) 	<ul style="list-style-type: none"> •
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • L'autonomisation des bénéficiaires dans la conduite des activités de reboisement (externe de l'expertise locale) • Développement des relations de partenariat entre les acteurs impliqués de la filière (organes, commerçants...) 	<ul style="list-style-type: none"> •
Autres	<ul style="list-style-type: none"> • Duplication de l'expérience dans d'autres villages de la commune ou des communes voisines 	<ul style="list-style-type: none"> • Multiplication des lieux de refuse des valeurs d'animaux, de pêcheries

Annexe 5 : Appréciations des projets selon les critères d'évaluation

Critères d'évaluation	Projets	
	Projet de régénération de la forêt de Sassimba	Projet de reboisement de la commune de Femaye
Pertinence	<p>Le projet répond aux besoins économiques des populations de pêcheurs, car selon eux ces forêts constituent les lieux de reproduction des poissons; leur disparition aura des impacts catastrophiques sur les poissons et par conséquent sur la vie des pêcheurs. Sur le plan écologique, les populations font la relation entre ces forêts et les oiseaux migrateurs qui enrichissent l'écosystème avec leurs fientes. Le fait que le projet est issu du PDSEC est un indicateur de pertinence quand on sait que le PDSEC est la compilation des préoccupations des populations</p>	<p>La plantation de l'Eucalyptus répond parfaitement à un besoin de bois de service dans la localité et contribue à la protection des forêts naturelles contre la coupe abusive. La plantation des arbres fruitiers et le maraîchage sont des activités traditionnelles du milieu et le projet contribue à leur promotion. Le projet est issu du PDSEC</p>
Efficacité	<p>Le principal résultat perceptible est le développement de la notion de gestion conjointe de la forêt avec la participation des élus. Dans les approches, précédentes, les "djoros" étaient les seuls interlocuteurs des initiateurs du projet. L'intervention de l'ARM a favorisé l'implication des élus qui sont des acteurs incontournables dans un contexte de décentralisation. A cause des insuffisances dans la mise en œuvre des protocoles et la faible maîtrise de certains aspects techniques (protection des parcelles contre l'agriculture et les chevriers, les périodes de semis par rapport à la montée des eaux), les résultats physiques sont insignifiants.</p>	<p>Les résultats tangibles sont visibles sur le terrain à savoir:2022arbres vivants dont certains ont été exploités pour satisfaire des besoins communautaires (construction de mosquée) et les cultures maraîchères. L'implication des femmes dans les activités à travers le maraîchage est une réalité. Cependant, dans tous les sites où les parcelles ne sont pas clôturées avec du grillage, les femmes sont démotivées à cause des dégâts des animaux. Aussi, l'insuffisance d'eau se fait sentir sur tous les sites</p>
Efficiace	<p>Les populations reconnaissent que toutes les couches notamment les jeunes ont été mobilisées pour l'exécution des activités et que les participants ont été rémunérés raison de 1500FCFA par journée de travail. Cette mobilisation des ressources humaines locales permet de minimiser les coûts des activités</p>	<p>La limitation des montants pour minimiser les risques, la contribution financière de la commune, et l'utilisation des agents à la base pour l'appui technique et le suivi sont des facteurs d'efficiace. Cependant, le suivi par l'ARM, et les appuis des spécialistes</p>

		surtout en matière de plantation et d'entretien d'arbres fruitiers, et de maraîchage doivent être envisagés
Viabilité	Le résultat qui peut durer est cette dynamique de partenariat entre les différents acteurs pour la gestion des forêts inondables. Cependant, cette dynamique est très jeune et mérite un renforcement immédiat pour la consolider.	La dynamique de partenariat entre les élus, services techniques, chefs de village et population peut durer si elle est renforcée. Les arbres constituent des investissements pour la commune. Cependant la viabilité de ces investissements peut être compromise si des dispositions ne sont pas prises pour élaborer des protocoles entre la commune et les chefs de village par rapport au statut des parcelles.

Annexe 6 : Cahier des charges relatif à la réalisation d'une étude d'évaluation des activités de reboisement dans le cadre de l'accord de coopération décentralisée ARM-Région Centre (2005 – 2010)

Présentation du contexte de la présente mission de consultation

L'accord de coopération signé le 17 décembre 2005 et pour cinq ans entre l'ARM et la Région Centre comprend des activités pilotes de reboisement dans le Delta Intérieur du Niger (DIN).

Ces activités de reboisement sont mises en œuvre à l'échelle communale et en appui à la gestion des ressources naturelles des collectivités territoriales sur leur territoire. Le choix des sites fait suite à un premier diagnostic général réalisé en 2006.

L'objectif à plus long terme de cette coopération, sur le volet reboisement, est de définir des processus institutionnels, administratifs et opérationnels que d'autres communes du DIN pourront suivre pour de nouvelles opérations de reboisement.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation portera sur les activités de reboisement mises en place dans le cadre de coopération ARM-Région Centre depuis le 17 décembre 2005 jusqu'à la date de la mission. Elle portera sur les quatre communes rurales du Delta où ces activités pilotes ont été mises en place : Konna, Deboye, Femaye et Diondori

Les aspects suivants devront être couverts :

- La démarche opérationnelle suivie
 - Définition des rôles des partenaires et de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre
 - Analyse de l'appropriation effective par les bénéficiaires (ARM et communes)
 - Bénéfices de ces opérations pilotes pour les bénéficiaires (ARM et communes)
 - Valeur d'exemple et possibilité de répliquer ces activités ultérieurement à d'autres communes du DIN
 - Les difficultés rencontrées (dont difficultés extérieures à la volonté des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage)
 - Amélioration à apporter dans les démarches et documentations produites

L'évaluation mettra l'accent sur les améliorations pouvant être apportées qu'elle suggérera.

Méthodologie proposée pour l'évaluation

L'expertise devra être menée en étroite collaboration avec l'ARM : MM Badié Coulibaly (Directeur de la Maison du Delta), Kola Sow (Assistant technique ARM) et Nolwenn Baudouin (Animatrice « patrimoine naturel et culturel » de la Maison du Delta).

Les tâches à effectuer dans le cadre de cette consultation seront les suivantes :

Définir et arrêter les critères de l'évaluation ainsi que la méthode et la présenter à l'ARM

Au début de son travail, le Consultant proposera à l'ARM les critères d'évaluation ainsi qu'un calendrier de travail. Le Consultant devra produire les questionnaires qu'il utilisera sur le terrain.

Rassembler l'information disponible auprès des acteurs locaux (travail de terrain) : ARM, élus des trois communes, chefs de village, coopératives de femmes, gardiens, agents et services techniques des Eaux et Forêts chargés du suivi technique.

- Définition du rôle de chacun des acteurs et responsabilités à chaque étape des activités réalisées
 - Problèmes et obstacles rencontrés par les partenaires
 - Appropriation (les acteurs sont – ils les porteurs du projet ; se sentent – ils impliqués dans le projet et pourquoi)
 - Aspect de gestion financière (compréhension par les partenaires et pertinence-efficacité/effectivité)
 - Améliorations possibles : besoins en formation non couverts par les activités, toutes autres améliorations nécessaires (administratives, institutionnelles, financières, ...), ...
- Intégrer dès cette phase d'analyse, des réflexions sur :
- Comment doit – on envisager la durabilité de cette action, à la fois en considérant les intérêts / le développement économique et sur le long terme/ en termes de politique durable ?
 - Possibilités de réplcation de la démarche à d'autres communes dans le DIN.

Etapes principales et livrables

1- Rencontre avec l'équipe de l'ARM – briefing initial et consultation des documents projets

Jour 1 à jour 4

2- Réunion de cadrage (1^{er} Comité de suivi à l'ARM)

Jour 4 : Présentation et validation avec l'équipe de l'ARM du programme de travail (dont critères d'évaluation, liste des personnes à rencontrer, questionnaires, ...) et calendrier.

3- Visite de terrain dans les trois communes des opérations pilotes (Konna, Deboye et Femaye), constatations visuelles (photographies), entretiens avec partenaires et acteurs. Une rencontre est à prévoir avec un ancien élu de la commune de Diondori.

Jour 5 à 13. Prévoir un débriefing (rencontre ou échanges téléphonique) avec l'équipe de l'ARM au début des missions de terrain (identification des difficultés ou éléments de blocages).

4 – Transmission du rapport provisoire et 2^e comité de suivi à l'ARM

Soumission d'un rapport intermédiaire d'évaluation à l'ARM en jour 14 mettant l'accent sur le retour des visites de terrain.

L'ARM fournira ses propres commentaires au Consultant (copie à la Région Centre et à la Mission Val de Loire).

NB : une copie de ce rapport intermédiaire sera envoyée en jour 14 par courriel à la Région Centre et à la Mission Val de Loire pour accord/commentaires – ces derniers devront donner leurs commentaires à l'ARM et au Consultant dans un délai de 3 jours ; L'ARM fournira ses commentaires lors du débriefing en jour 15, au Consultant et à la Région Centre et Mission Val de Loire.

5 – Finalisation du rapport d'évaluation

Le Consultant devra remettre à l'ARM (forme électronique avec les photographies et documents graphiques nécessaires) un premier jet de son rapport final (« draft » appelé pré-rapport) au jour 20.

NB : une copie de ce rapport intermédiaire sera envoyée en jour 21 à la Région Centre et à la Mission Val de Loire pour accord/commentaires – ces derniers devront donner leurs commentaires à l'ARM et au Consultant dans un délai de 3 jours ; l'ARM fournira ses commentaires sur le pré-rapport final au Consultant et à la Région Centre et Mission Val de Loire pas plus tard que le jour 24.

Ce pré-rapport final devra être synthétique (15 pages minimum de texte hors graphiques et tableaux ; 30 pages maximum) et comporter obligatoirement :

- Le rappel de l'historique du déroulement des actions pilotes (à compléter avec les éléments existants).
 - L'analyse de démarche opérationnelle suivie dans le cadre des activités pilotes (communes, rurales et/ou urbaines, du delta : Konna, Deboye, et Femaye, Diondori)
 - La présentation des rôles effectifs des partenaires et de la maîtrise d'ouvrage et d'œuvre
 - L'analyse de l'appropriation effective par les bénéficiaires (ARM et communes)
 - Les bénéfices (en fonction des critères retenus) de ces opérations pilotes pour les bénéficiaires (ARM et communes)
 - La valeur d'exemple et possibilité de répliquer ces activités ultérieurement à d'autres communes du DIN
 - Les difficultés rencontrées (dont difficultés extérieures à la volonté des maîtrises d'œuvre et d'ouvrage). L'accent devra être mis sur la gestion opérationnelle, administrative et financière par les communes.
- Les améliorations suggérées par le Consultant à apporter dans les démarches et documentations produites – cette partie devra être particulièrement développée (au moins 5-10 pages ou le tiers du rapport).

Suite à la réception par le Consultant des commentaires et demandes de modification par l'ARM, la Région Centre et la Mission Val de Loire avant la fin du jour 24, le Consultant prendra en compte ces demandes en retravaillant son rapport entre les jours 25 et 29 et soumettra son rapport final à l'ARM avant la fin du jour 29. Dans son rendu final, le rapport devra intégrer une fiche technique présentant la démarche avec les pistes d'amélioration proposées, utilisable comme « guide méthodologique » par les communes.

L'ARM, la Région Centre et la Mission Val de Loire se réservent le droit d'accepter ou non le rapport final du Consultant et de demander au Consultant des compléments d'amélioration avant acceptation finale de son travail.

6. Prévoir une participation à la restitution de l'étude auprès des acteurs et élus des communes et de l'ARM.

Calendrier d'exécution

L'expertise devra être menée entre le mois de décembre 2010 et janvier 2011. Elle ne devra pas dépasser 24 jours, avec une date limite de fin, fixée au 31 janvier 2011.

Budget / proposition financières

Lignes budgétaires indicatives

Description	Coûts estimatifs
Frais de déplacement	Coûts réels (justificatifs de dépenses à

AR Mopti (Jours 0 et 20 ou 21) – remboursement sur frais réels (essence si véhicule personnel ou bus)	remettre avec le rapport final)
Frais de déplacement pour visites de terrain (3 sites à visiter – jour 5 à 13)	200 000 FCFA (somme forfaitaire)
Honoraires et per diem - Jour 1 à 4*	4 jours d'honoraires et 4 per diem**
Honoraires et per diem - Jour 5 à 13	8 jours d'honoraires et 8 per diem
Honoraires et per diem - Jour 14*	1 jour d'honoraires et 1 per diem
Honoraires et per diem - Jour 15 à 20*	6 jours d'honoraires et 6 per diem
Honoraires - Jour 25 à 29	5 jours d'honoraires
Autres frais (aucuns autres frais ne seront pris en compte)	0
TOTAL	24 jours d'honoraires 19 jours de per diem (si non résident de Mopti) = 280 000 FCFA 8 per diem (si résident de Mopti) = 120 000 FCFA

* : au cas où le Consultant serait un résident de Mopti, des per diem ne seront pas versés en dehors des visites de terrain (pour les briefings, débriefings et activités de rédaction)

** : 1 per diem = 15 000 FCFA

Confidentialité des informations

Le prestataire se reconnaît tenu au secret professionnel. Il ne pourra pas divulguer les résultats de cette mission sans accord écrit préalable de l'ARM et de la Région Centre, les productions, maquettes et résultats devenant propriété exclusive de l'ARM.

Nature de la proposition attendue

La proposition du Consultant en réponse à l'appel d'offre comportera :

- Une présentation de la structure ou de la société répondant à la consultation (prestataire) ;
- Un exposé des prestations déjà menées à bien se rapprochant du cahier des charges proposé ici (exposé d'expériences) ;
- Un exposé des expériences de l'expert (CV de l'expert correspondant au profil défini ci dessous)
- Proposition technique de contenu méthodologique au regard des objectifs définis et des spécifications techniques et de calendrier
- Un devis détaillé, daté et signé.

Profil du consultant

- Nationalité malienne
- Expérience attendue :

Années d'expériences pratiques sur le terrain.

Expérience en matière d'évaluation et de foresterie.

Expérience de travail avec des collectivités locales (élus).

Capacités à traiter, résumer et compiler les informations recueillies sur le terrain.

Capacité à travailler en équipe.

Compétences informatiques (traitement base de données Excel, Word).

- Atouts complémentaires :

Une formation en foresterie.

Une connaissance préalable de la zone du DIN.

Date limite de retour de la proposition

Par courriel uniquement (voir adresses ci-dessous), à renvoyer **avant le 15 décembre 2010** à 18h, avec demande automatique d'accusé de réception

Prière d'indiquer « Envoi Proposition Appel d'offre Reboisement » dans le titre du courriel de soumission.

Calendrier prévisionnel et la durée de la présente consultation :

Lancement appel d'offre : début décembre 2010

Clôture de l'appel d'offre : 15 décembre 2010, 18 heures.

Début du contrat de consultation : date à fixer entre le candidat retenu et l'ARM à partir de la seconde quinzaine de décembre 2010.

La date limite de fin de consultation est fixée au 31 janvier 2010.

Adresses de soumission : PRIERE DE FAIRE PARVENIR OBLIGATOIREMENT VOTRE PROPOSITION PAR COURRIEL A :

Mr Badié Coulibaly: Badiely@yahoo.fr

Avec CC : environnement.armopti@yahoo.fr

Important : Cet appel d'offre peut être annulé à tout moment. Les signataires acceptent par le fait de soumissionner qu'ils ne pourront demander de compensation financière ou dédommagement en cas d'annulation de cet appel.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter par mail et jusqu'au 10 décembre MM Badié Coulibaly, Directeur de la Maison du Delta : Badiely@yahoo.fr.

Annexe 7 : Calendrier de travail :

Dates	Exercices
05/01/2010	Rencontre avec l'équipe de l'ARM – briefing initial et consultation des documents projets, signature des contrats
06 au 09/01/2010	Elaboration des outils/exercices d'auto-évaluation
10 au 11/01/2010	Présentation et validation avec l'équipe de l'ARM du programme de travail (dont critères d'évaluation, liste des personnes à rencontrer, questionnaires, ...) et calendrier
12 au 17/01/2010	Collecte de données sur le terrain
12 et 13/01/2011	Commune de Konna par Diakité
15 et 16/01/2011	Commune de Deboye par Anda Ouloguem
	Commune de Femaye par Diakité
17 /01/2011	Rédaction du rapport intermédiaire
18/01/2011	Soumission d'un rapport intermédiaire d'évaluation à l'ARM mettant l'accent sur le retour des visites de terrain.
19/01/2011	Atelier de débriefing
20 au 23	Rédaction du rapport (draft) de l'évaluation
24/01/2011	Remise à l'ARM du premier jet de rapport final (« draft » appelé pré-rapport
29 au 30/01/2011	Rédaction du rapport final
31/01/2011	Remise du rapport final à L'ARM

Annexe 8 : Questionnaire

Questionnaire sur le processus

Date :

Prénom et nom de l'interlocuteur :

Fonction :

Sexe : M

F

Age :

1. Con ez-vous le projet ?

- Si oui comment?

- Si non pour quoi?

planification) ?

3. Avez-vous été impliqués dans les étapes de l'élaboration ?

- Si oui lesquelles et comment ?

4. Comment appréciez-vous la démarche d'élaboration du projet ?

Très bonne

Bonne

Assez Bonne

Mauvais

Justifiez votre réponse et faites des propositions d'amélioration au besoin ?

5. Connaissez-vous la stratégie (démarche) proposée pour la mise en œuvre ?
- Si oui citez les principaux acteurs et leurs rôles et responsabilités tels que dit dans la démarche proposée?
 - Qu'est-ce qui a été fait tel que prévu?
 - Qu'est-ce qui n'a pas été fait tel que prévu ? Pourquoi?

6. Les ressources financières, la programmation des activités, les capacités et la disponibilité du personnel ainsi que l'appui technique étaient-ils appropriés (adéquats) selon les résultats attendus ? Justifiez votre réponse

7. qu'est-ce signifie pour vous l'appui institutionnel d'un projet ? Cela vous paraît-il une approche :

Très bonne Bonne Assez Bonne Mauvais

Justifiez votre réponse et faites des propositions d'amélioration au besoin ?

8. Quelles relations faites-vous entre le processus de mise en œuvre du projet et la décentralisation ?

Annexe 9 : Guide d'entretien

Guide d'entretien sur la pertinence

Date :

Liste des personnes (focus groupe)

-
-
-
-
-
-

1. Quels sont les principaux problèmes que le projet se propose de résoudre sur le plan :

Domaines	Problèmes
Environnemental	
Economique	
Social	
Renforcement de capacités	

2. Qui sont les bénéficiaires du projet ?

-
-
-
-

3. Les problèmes à résoudre sont-ils les priorités des bénéficiaires ?

✓ Si oui, justifiez votre réponse

✓ Si non citez les problèmes prioritaires

Guide d'entretien sur l'efficacité

Date :

Liste des personnes (focus groupe)

-
-
-
-
-

1. Quels sont les résultats prévus qui ont été atteints ?

2. Quels sont les résultats prévus qui n'ont pas été atteints ?

3. Quels ont été les facteurs (internes et externes) qui ont favorisé l'atteinte des résultats ?

4. Quels ont été les facteurs (internes et externes) qui ont empêché l'atteinte des résultats ?

5. L'approche a-elle eu des résultats positifs ou négatifs ? Expliquez pourquoi

Guide d'entretien sur l'efficience

Date :

Liste des personnes (focus groupe)

-
-
-
-
-
-
-
-

1. Quels sont les moyens disponibles qui ont été exploités de façon optimale ?
Justifiez votre réponse

2. Quels sont les moyens disponibles qui n'ont pas été exploités de façon optimale ?
Justifiez votre réponse

Guide d'entretien sur les effets

Date :

Liste des personnes (focus groupe)

-
-
-
-
-
-
-
-

Quels sont les changements positifs que l'intervention a produit sur le plan :

Domaines	Changements
Environnemental	
Economique	
Social	
Renforcement de capacités	

Quels sont les effets négatifs que l'intervention a produit sur le plan :

Domaines	Problèmes
Environnemental	
Economique	
Conflits	

Guide d'entretien sur la viabilité

Date :

Liste des personnes (focus groupe)

-
-
-
-
-
-
-

Y'a-il pour vous des effets positifs ou négatifs de l'intervention à long terme ?
Expliquez pourquoi :

Domaines	Effets positifs	Effets négatifs
Environnemental		
Economique		
Social		
Renforcement de capacités		
Autres		